



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **15 décembre 2014**

Délibération n° 2014-0485

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport des délégués de service public - Gestion et exploitation des parcs cimetières de la Communauté urbaine de Lyon (sites de Bron Parilly et Rillieux la Pape) et conception, construction, entretien et exploitation du crématorium, du complexe funéraire de Bron par la société Atrium - Exercice 2013

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Claisse

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 décembre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 17 décembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beauteemps, Belaziz, MM. Bérat, Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Brolquier, Mmes Brugnera, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Iehl, M. Jacques, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à Mme Laurent), Mme Berra (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), MM. Calvel, David (pouvoir à M. Jeandin), Mmes Hobert (pouvoir à Mme Gailliot), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Piegay (pouvoir à M. Bousson).

Conseil de communauté du 15 décembre 2014**Délibération n° 2014-0485**

commission principale :	proximité et environnement
objet :	Rapport des délégataires de service public - Gestion et exploitation des parcs cimetières de la Communauté urbaine de Lyon (sites de Bron Parilly et Rillieux la Pape) et conception, construction, entretien et exploitation du crématorium, du complexe funéraire de Bron par la société Atrium - Exercice 2013
service :	Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 novembre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales précise les modalités de compte-rendu des rapports annuels des délégataires de service public et précise qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

Depuis la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales dispose que la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) doit examiner ces rapports chaque année.

La convention de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des parcs cimetières de la Communauté urbaine de Lyon (sites de Bron-Parilly et Rillieux-la-Pape) et la conception, la construction, l'entretien et l'exploitation du crématorium-complexe funéraire de Bron confiés à la société Atrium est conclue pour une durée de 25 ans et se termine le 31 décembre 2019.

Le rapport du délégataire présenté au Conseil de communauté au titre de l'exercice 2013 comprend les comptes relatifs à l'exécution de la délégation de service public et un rapport d'activité et de qualité de service, intégrant les engagements environnementaux et la politique de développement durable du délégataire.

Le tableau ci-après présente, avec un éclairage rétrospectif sur 3 exercices, les principaux indicateurs d'activité et financiers de l'exercice 2013 :

		2011	2012	2013	Variations 2012-2013	
					En %	Tendance
Indicateurs d'activité	Nombre de crémations (Bron)	2 234	2 363	2 384	+ 1 %	↗
	Nombre d'inhumations	231	260	246	- 5%	↘
	<i>Dont à Bron-Parilly</i>	<i>157</i>	<i>184</i>	<i>183</i>	<i>- 1%</i>	<i>↘</i>
	<i>Dont à Rillieux-la-Pape</i>	<i>74</i>	<i>76</i>	<i>63</i>	<i>- 17%</i>	<i>↘</i>
	Nombre de concessions vendues	288	246	329	+ 34%	↗
Indicateurs financiers	Produits	1 360	1 446	1 543	+ 7 %	↗
	<i>Dont crémations</i>	<i>889</i>	<i>961</i>	<i>1 000</i>	<i>+ 4 %</i>	<i>↗</i>

Charges (hors IS)	1 198	1 316	1 343	+ 2 %	↗
<i>Dont personnel</i>	485	514	557	+ 8 %	↗
<i>Dont gaz</i>	88	115	98	- 14 %	↘
Résultat avant impôts	162	130	200	+ 54 %	↗

L'activité et les produits de la délégation :

Le chiffre d'affaires de la délégation (1 543 K€) progresse de + 7 % en raison principalement de l'augmentation des crémations (+ 4 %) et des concessions (+ 33 %).

Le chiffre d'affaires est composé principalement des produits ci-dessous :

- les crémations représentent 65 % des produits de la délégation, soit 1 000 K€. Les crémations représentent un produit en hausse de 4 % du fait d'une augmentation des tarifs et de l'augmentation continue du nombre de crémations. Les crémations représentent une part croissante sur le total des techniques funéraires, il s'agit d'une tendance structurelle et la capacité de crémation des deux fours arrive à saturation,
- les caveaux représentent 14 % des produits de la délégation, soit 208 K€, un produit stable en 2013,
- les concessions représentent 10 % des produits de la délégation, soit 155 K€, un produit en hausse de 33 % lié à la création d'une nouvelle clairière,
- les chambres funéraires représentent 4 % des produits de la délégation, soit 75 K€, un produit en hausse de 2 %,
- les inhumations représentent 3 % des produits de la délégation, soit 38 K€, un produit en hausse de 3,6 %.

Les autres prestations (location de salle de thanatopraxie, crémation de pièces anatomiques, dispersion de cendres, location de salles de cérémonies, dépôt d'urnes, frais de garde représentent environ 4 % des produits (68 K€).

Les charges et résultats de la délégation :

Les charges de la délégation (1 343 K€) progressent de 2 % entre 2012 et 2013, soit une augmentation plus faible que les produits expliquant ainsi la hausse du résultat avant impôt de la délégation (200 K€ en 2013 contre 130 K€ en 2012, soit + 54 %).

La hausse des charges est notamment liée à l'augmentation :

- des dépenses de personnel qui représentent près de 40 % des charges de la délégation en 2013 (557 K€), soit + 8 % par rapport à 2012 en lien avec le remplacement d'un agent en arrêt de travail par un intérimaire, et les ruptures conventionnelles de 3 contrats,
- une hausse des services centraux et de recherche de + 6,7 %. Ceux-ci représentent 11,5 % des charges. Ces frais sont forfaitairement calculés sur la base de 10 % des produits de chaque parc cimetière,
- hausse des créances irrécouvrables (25 K€ en 2013 contre 11 K€ en 2012).

Gros entretiens et réparations :

Le délégataire doit assurer le renouvellement des matériels et installations des biens du domaine délégué. A ce titre, il inscrit dans ses comptes une dotation annuelle (actualisée selon un indice). En 2013, le délégataire a dépensé 90,6 K€ au titre des réparations et gros entretiens, essentiellement pour entretenir les fours (46 K€) et les espaces verts (10 K€).

En conclusion :

- globalement, l'activité de la délégation et ses produits continuent leur progression,
- en 2013, les charges augmentent moins fortement que les produits,
- par conséquent, le résultat avant impôt augmente (200 K€ en 2013 contre 130 K€ en 2012, soit +54 %).

Le rapport du délégataire a été soumis pour avis, à la séance plénière de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) le 30 octobre 2014. Il appartient donc au Conseil de communauté de l'examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux du 30 octobre 2014, comme ci-après annexé ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

Prend acte du rapport 2013 produit par la société Atrium au titre de la délégation de service public pour l'activité de gestion et d'exploitation des parcs cimetières de la Communauté urbaine de Lyon (sites de Bron-Parilly et Rillieux-la-Pape) et la conception, la construction et l'exploitation du crématorium du complexe funéraire de Bron.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 17 décembre 2014.